

## Nouveau contrat de liquidité entre Groupe Partouche et CIC

---

Paris, le 8 mars 2019, 10h00 - Groupe Partouche, un leader européen des jeux, annonce la signature d'un nouveau contrat de liquidité avec le CIC.

Groupe Partouche et CIC ont conclu un nouveau contrat de liquidité qui a pris effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce nouveau contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation afférente aux contrats de liquidité et vise notamment à se conformer à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il annule et remplace le précédent contrat de liquidité signé avec CIC en mai 2017.

Il est rappelé que la plateforme de négociation sur laquelle les transactions relatives au contrat de liquidité portant sur les actions de la société sont effectuées est Euronext Paris (compartiment B - Code ISIN : FR0012612646).

Il est précisé qu'en application des dispositions du contrat, les situations ou les conditions conduisant à sa suspension ou à sa cessation sont les suivantes :

- L'exécution du contrat pourra être suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018. Elle pourra être suspendue en outre à la demande de Groupe Partouche pour la période qu'il précise. Le contrat pourra également être suspendu par le CIC lorsque les informations portées à sa connaissance le mettent dans l'impossibilité de continuer à assurer ses obligations.
- Le contrat pourra être résilié dans les conditions suivantes :
  - à tout moment par Groupe Partouche sans préavis, dans les conditions de clôture prévues au contrat,
  - par CIC, avec un préavis de 30 jours dans les conditions de clôture prévues au contrat, ou lorsque le contrat de Liquidity Provider qui le lie à Euronext Paris est résilié.

Pour permettre au CIC de réaliser les interventions prévues par le contrat de liquidité, il est rappelé que les moyens figurant au crédit du compte de liquidité, au 31 décembre 2018, sont de :

- la somme de 118 153,86 euros,
- 13 315 titres.

*Fondé en 1973, le Groupe Partouche a su se développer afin de devenir un leader européen dans son secteur d'activité. Coté en Bourse, il exploite des casinos, des hôtels, des restaurants, des centres thermaux et des golfs. Le Groupe exploite 43 casinos et emploie près de 4 300 collaborateurs. Il est reconnu pour ses innovations et ses expérimentations des jeux de demain, ce qui lui permet d'aborder l'avenir avec confiance en visant le renforcement de son leadership et la poursuite de la progression de sa rentabilité. Introduit en bourse en 1995, Groupe Partouche est coté sur Euronext Paris, compartiment B. ISIN : FR0012612646 - Reuters : PARP.PA - Bloomberg : PARP:FP*

---

### INFORMATIONS FINANCIÈRES